

COMITE SUISSE POUR LA LEVEE
DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU

Case postale 8108
3001 Berne
Tél. 031 25 77 85
Fax 031 26 23 66

A la presse

Berne, le 16 février 1993 My/fd

SERVICE DE PRESSE

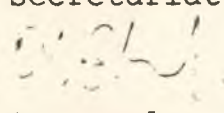
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous remettons notre troisième service de presse en faveur de la levée de l'interdiction des maisons de jeu, objet sur lequel le peuple suisse se prononcera le 7 mars prochain.

Nous insistons ici tout particulièrement sur certains reproches souvent adressés aux partisans de la levée de l'interdiction, comme la dépendance sociale entraînée par le jeu et les risques de blanchiment d'argent sale encourus par l'ouverture de casinos.

En vous remerciant de l'attention que vous voulez bien porter à nos services de presse "spécial votations", nous vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMITE SUISSE POUR LA LEVEE
DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU
Le Secrétariat:


O. Meuwly

INTERDICTION DES JEUX DANS LES CASINOS:

UNE MESURE OBSOLETE

Jean-Marc Narbel, Conseiller national

En 1920, le peuple suisse a autorisé le jeu de la boule dans les casinos avec une mise maximale de Fr. 2.- par l'acceptation de l'article 35 de la Constitution fédérale. En 1958, le montant de la mise maximale était augmenté à Fr. 5.-.

Depuis cette époque, les jeux de hasard ont connu un développement important dans notre pays, par l'introduction de la loterie à numéro et du PMU. Les casinos ont perdu leur attrait.

Voici quelques chiffres sur les jeux de hasard (loterie à numéro, lotos, tombolas, loterie, Sport-Toto, etc.) dans le canton de Vaud:

<u>Année</u>	<u>Dépenses vaudoises pour les jeux de hasard</u>	<u>Bénéfice sur les jeux du Casino de Montreux</u>
	(en millions de francs)	(en millions de francs)
1960	10,5	0,644
1970	30	1,379
1980	50	1,837
1991	102	0,938

En 1991, les Vaudois ont dépensé 51 millions de francs pour la loterie à numéro.

Depuis plusieurs années, de nombreuses interventions ont demandé aux Chambres de libéraliser les jeux dans les casinos suisses. De manière curieuse, le Conseil fédéral a proposé la suppression de l'interdiction des jeux dans les casinos dans le premier train de mesures d'assainissement des finances fédérales, en proposant qu'avec une concession de la

Confédération des maisons de jeux puissent être exploitées en Suisse. Une taxe pouvant atteindre jusqu'au 80 % des recettes brutes serait prélevée et couvrirait la contribution fédérale de l'AVS.

Les raisons pour lesquelles nous proposons d'accepter la levée de l'interdiction des jeux sont les suivantes:

1) Faire confiance à l'homme

Nous sommes attachés à la liberté de l'individu, donc à sa responsabilité. L'interdiction des jeux d'argent correspond à la mentalité d'une époque où il semblait opportun de protéger l'homme contre lui-même.

2) Permettre aux casinos suisses de s'adapter à la situation actuelle

Les casinos étrangers implantés sur le pourtour de nos frontières (Divonne, Evian, Campione, Constance, Bregenz) prospèrent par une clientèle suisse ou venant de Suisse. On estime que 900 millions de francs ont quitté la Suisse en 1991 pour les casinos étrangers.

3) Donner de nouveaux atouts à nos stations touristiques

A un moment où l'économie de notre pays subit une récession importante, avec un niveau de chômage comparable à celui des années 1930, il est utile de rappeler que le tourisme est le troisième secteur d'activité dans le PNB (le 2ème pour le canton de Vaud). Offrir de nouveaux atouts à nos stations est une revitalisation opportune de notre économie.

4) Permettre à l'AVS de trouver une ressource nouvelle bienvenue

Si l'on examine la situation de l'AVS, on constate que l'adaptation des rentes, l'évolution conjoncturelle et le vieillissement de la population rendent l'équilibre des comptes de l'AVS précaire, l'apport de 150 millions de francs - estimation du Conseil fédéral - représenterait une manne bienvenue.

En cas d'acceptation, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales devront par la suite adopter une législation d'application, qui pourrait par référendum être soumise au peuple. Cette législation fixerait, de manière stricte, les conditions d'octroi de concessions à quelques casinos (7 à 10) pour l'ensemble du pays. Lesdites concessions fixeraient des exigences sévères pour l'exploitation afin d'empêcher le recyclage d'argent sale ou tout autre abus. La mise en application de cette nouvelle loi pourrait intervenir au plus tôt d'ici 1996.

Libéraliser les jeux correspond à une volonté de déréglementation que nous avons toujours soutenue. Nous vous proposons d'accepter cette suppression de l'interdiction des jeux dans les casinos.

Jean-Marc Narbel
Conseiller national

LE JEU ENGENDRE-T-IL VRAIMENT LA DEPENDANCE ?

Olivier Meuwly, Secrétaire USAM

Il s'agit là de l'une des questions centrales autour desquelles tourne l'actuel débat en vue de la votation du 7 mars prochain sur la levée de l'interdiction des maisons de jeu en Suisse. Les opposants aux grands jeux d'argent en ont fait l'un de leurs principaux chevaux de bataille; les indécis se laissent facilement impressionner par les prévisions apocalyptiques annoncées avec fracas par nos moralistes de service. Mais les angoisses que ceux-ci propagent sont-elles corroborées par les faits ? Reposent-elles sur des estimations chiffrées ou sur des fantasmes mal étayés ?

Dans ce contexte fort passionnel, une étude datant du mois de décembre 1992 vient apporter un éclairage nouveau et extrêmement instructif. Ce rapport, commandité par les autorités cantonales schaffhousoises, taille en pièces certains a priori trop bien enracinés et replace l'église au milieu du village... et la roulette au milieu de la table de jeu. Regardons les chiffres: dans ce canton frontalier, sis à deux pas du casino de Constance, 151 personnes apparaissent dans les listes des services sociaux chargés de subvenir à leurs besoins. Ces personnes dépendent totalement du soutien financier de l'Etat... après avoir dépendu d'un vice qui les a détruites. Comme on peut s'y attendre, la drogue demeure le problème numéro 1 et entraîne dans la dépendance les deux tiers des cas sociaux schaffhousois. Ce fléau est suivi par l'alcool, mal peut-être plus sournois car plus caché, mieux infiltré dans le tissu familial. Suivent ensuite les prodiges endettés jusqu'au cou et les "accros" du 156, qui dépensent des fortunes pour s'imaginer en grands séducteurs téléphoniques. Et le jeu, dans tout cela ?

La place qu'il occupe dans le sinistre classement des vices humains peut difficilement en faire un ennemi public, comme il est dépeint parfois, puisque deux cas d'individus mala-

divement dépendants du jeu ont été recensés dans le canton de Schaffhouse. Il ne convient donc pas d'oblitérer les risques, mais de sérieusement les relativiser. Mieux encore: d'après un responsable schaffhousois, il est inutile d'interdire les machines à sou car cette démarche ne résoudrait en aucun cas les problèmes... mais, au contraire, encouragerait les manoeuvres illégales. La police criminelle, quant à elle, n'a enregistré aucun problème lié aux jeux d'argent. Alors, sachons raison garder et ne diabolisons plus les casinos: l'interdiction actuelle est dépassée et il est grand temps de l'abolir.

Olivier Meuwly
Secrétaire USAM

MAISONS DE JEU / CASINOS: UNE AFFAIRE JOUABLE

Hervé Hoffmann

La réouverture des maisons de jeu est une belle ambition. Otto Stich est franchement pour. Rien d'étonnant à ce que le premier avocat de la caisse fédérale plaide pour un remède de cheval (de course) en faveur des finances de la Confédération.

La situation d'aujourd'hui est simple. L'idée d'ouvrir les casinos a le mérite de combattre l'hypocrisie consistant à prétendre que les bons Helvètes, si sages, n'ont aucun goût pour le jeu et ses fruits dorés alors qu'ils s'en vont jouer à l'étranger, aux frontières des Saintes Terres d'Helvétie, à quatre tours de roue de nos montagnes. S'ils jouaient chez eux... ce serait tout de suite mieux.

Si le peuple craint que les activités subversives des organisations du crime s'insinuent petit à petit dans le pays, notons au passage que les grandes "affaires" de recyclage de ces dernières années ont révélé une nette préférence pour l'immobilier, moins surveillé que le tapis vert. Cependant, pour atteindre son objectif le 7 mars, le Conseil fédéral devra surtout garantir au peuple des conditions de sécurité et de contrôle hors pair, tant au sujet des personnes que des filières suivies par les fonds déversés sur les tables de jeu. C'est seulement ainsi que l'opération pourra devenir un succès moral, économique et fiscal à long terme. La législation d'exécution du nouvel article constitutionnel restant à faire (mises, modalités d'exploitation, contrôles, etc...), l'ouverture des casinos suisses, dans ces conditions, est une affaire tout à fait jouable. Le premier sou, lui, ne tombera pas avant 1996.

Le (bon) principe du joueur-payeur

Que peut-on raisonnablement espérer de ce recours à la liberté de jeu ? Tout d'abord, le retour des sommes colossales

dépensées par les Suisses, et qui représentent un formidable manque à gagner. D'autre part, l'affectation du produit des casinos (900 millions par an, environ, sont joués à l'étranger) devrait financer l'AVS/AI qui a un urgent besoin d'oxygène (100 millions par an). On entend également provoquer une impulsion au bénéfice du tourisme, en attirant en Suisse les joueurs étrangers. En effet, la perspective de gagner des francs suisses peut être très séduisante, voire convaincante. Pour accueillir cette clientèle, on prévoit la création d'un certain nombre d'emplois. La Confédération espère bien récupérer au moins 150 millions de francs chaque année sur le quasi-milliard qui file à Bregenz, Divonne, ou Campione d'Italia.

Last but not least, une fois les casinos ouverts, ce que le jeu rapportera à la Confédération sera payé par la libre volonté des seuls joueurs. Par contre, si le peuple refusait leur réhabilitation, il prendrait le risque (inévitable ?) d'être soumis d'autorité à de sérieuses augmentations fiscales. Dans ce cas, les non-joueurs payeraient aussi. Les bien-fondés d'une contribution volontaire deviennent alors évidents.

Hervé Hoffmann